

# Régime De Santé

## I - C.A.R.P.I.M.K.O. - Paramédicaux (Tél. : 01 30 48 10 00)

GARANTIES	PRESTATIONS 2020
DECES	1) Capital : 36 288,00 € (versé au conjoint sans enfant à charge) 54 432,00 € (versé au conjoint avec enfant(s) à charge) 2) Rente conjoint : 10 080,00 € par an 3) Rente éducation : 7 560,00 € par an et par enfant jusqu'à 18 ou 25 ans en cas de poursuite des études
INDEMNITES JOURNALIERES	Montant : 55,44 € par jour Majoration de 16,63 € par jour pour enfant à charge Majoration de 10,08 € par jour pour conjoint à charge Majoration de 20,16 € par jour si besoin d'avoir recours à une tierce personne Franchise : 90 jours Fin du versement : 1 095ème jour Allocation d'inaptitude partielle de 27,72€ si taux d'incapacité professionnelle supérieur ou égal à 66%
RENTE D'INVALIDITE	Rente partielle si capacité de gain réduite de 2/3 : 10 080,00 € par an Rente totale : 20 160,00 € par an, servie mensuellement En cas de rente totale, majoration annuelle de 6 048,00 € pour conjoint et chaque enfant à charge